

**DEPARTEMENT**

Meurthe et Moselle

-----  
**ARRONDISSEMENT**

Nancy

-----  
**CANTON**

Malzéville

Nombre	
de conseillers en exercice	10
de présents	7
de votants	9

**OBJET**

2022-33

**PROPOSITION ONF  
COUPES BOIS 2023**

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : Dominique MATHEY ; Paulette CLEMENT ; Guy FURDIN ; Philippe PIERRAT ; Fabrice WIEGERT ; David RICHARD, Gilles JONCHERAY.

Étaient absents et excusés : Olivier KUBLER pouvoir donné à Dominique MATHEY ; Arnaud MELINE pouvoir donné à Guy FURDIN ; Valérie LHUILLIER.

Convocation établie le 08/09/2022  
Et transmise en Préfecture  
de Meurthe-et-Moselle  
23/09/2022

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté,
- 2- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées,
- 3- Assortir son accord au façonnage et à la coupe des grumes en France si possible en Lorraine,
- 4- Décide de répartir l'affouage par tête,
- 5- Fixe la taxe d'affouage à 12€.

Pour extrait conforme,  
A Dommartin-sous-Amance, le 19 septembre 2022  
Le Maire, Dominique MATHEY

